

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/ 474 / F/2024-2025
RELATIF A LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN
SYSTEME DE SONORISATION D'AEROGARE A L'AEROPORT INTERNATIONAL
MELCHIOR NDADAYE.**

Date de publication : 30 / 5 / 2025

Date d'ouverture des offres : 20 / 6 / 2025

1. Objet

L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de sonorisation d'aérogare à l'Aéroport International Melchior NDADAYE. Les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur fonds propres de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, exercice 2024-2025.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot :

Fourniture, installation et mise en service d'un système de sonorisation d'aérogare à l'Aéroport International Melchior NDADAYE.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8h – 15h, heure locale, au secrétariat de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE Tél : +257 22 20 31 02 ; **E-mail : aacbburundi@gmail.com**. Il peut être consulté sur le site web de l'AACB, www.aacb.gov.bi

Il peut être également obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation du bordereau de versement d'un montant de cent mille Francs burundais (100 000 Fbu) non remboursable, à verser comme suit : 50 000 Fbu sur le compte n° CC 10379 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi et 50 000 Fbu sur le compte N° CC 10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom du trésor public.



6. Qualification des soumissionnaires

La participation au présent marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

8. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront au secrétariat de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE Tél : +257 22 20 31 02 ; **E-mail : aacbburundi@gmail.com**, au plus tard le **20 / 6. / 2025** à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de sonorisation d'aérogare à l'aéroport international Melchior NDADAYE relatif au marché No DNCMP/ **474** /F/ 2024-2025, **à n'ouvrir qu'en séance publique du 20 / 6. / 2025** à 10h30, heure locale.

Les offres seront ouvertes le **20 / 6. / 2025** à 10heurs 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

9. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de micro finance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de deux millions (2.000.000) Francs burundais.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE
DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**

Amb. Joël NKURABAGAYA

